



Dernières modifications		
Indice	Date	Modifications
A	26 avril 2024	Création du document

Rédacteur et contributeur	Approbateur
Nom : Le Priol Alice Fonction : Ingénieure environnement	Nom : Antoine Bongard Fonction : Chef de projet

Ce document constitue un mémoire de réponse à l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 08 septembre 2023 et transmis à Luxel le 24 avril 2024 concernant le projet photovoltaïque de Bitche.

THEME REMARQUE	CONTENU REMARQUE	REPOSE REMARQUE
Paysage	<p>En conclusion, au vu des éléments transmis, la DREAL émet un avis favorable sur ce dossier au titre du paysage sous réserve de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Privilégier une citerne bois, enterrées ou de teinte vert foncé (exemple RAL 6005 à 6009) ; 2. Pour la clôture et le portail, sélectionner des teintes allant du gris au brun (RAL 7021, 7022, 8019, 8022) de finition mate ; 3. Le local technique pourra être recouvert de bardage bois doublé de végétation ; 4. L'implantation de panneaux didactiques est proscrite. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La citerne sera de couleur vert foncé comme préconisé ; 2. La couleur de la clôture et du portail ont été revus pour se porter sur des teintes gris à brun ; 3. Le local technique sera bien couvert de bardage bois comme prévu, en revanche il ne pourra être recouvert de végétation pour des raisons de prévention du risque incendie ; 4. La mesure consistant à disposer des panneaux pédagogiques est supprimée conformément aux attentes de la DREAL.